



PRÉFET DE L'ESSONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE

Affaire suivie par : Arnaud SCHLOSSER
Tél. : 01.60.76.33.63
Mél : arnaud.schlusser@essonne.gouv.fr

Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers

Compte rendu de la séance du 28 juin 2019

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Essonne, convoquée le 19 juin 2019, s'est réunie le 28 juin 2019, à Villabé (91), sous la présidence de M. ROGIER, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant Monsieur le préfet.

1) Membres de la commission

1.1 Membres présents :

- M. Philippe ROGIER, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant le préfet de l'Essonne ;
- Mme Pauline CARRAÏ, représentant l'association « NaturEssonne » ;
- M. Florian GIRAUD, représentant la direction départementale des territoires ;
- M. François MARAIS, représentant le président des jeunes agriculteurs ;
- M. Pierre MARCILLE, représentant la chambre d'agriculture de région Île-de-France ;
- M. Philippe MORCHOISNE, représentant la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France Ouest ;
- M. Jean-Pierre MOULIN, représentant l'association « Essonne Nature Environnement ».

1.2 Pouvoirs

- M. Philippe ROGIER, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant le préfet de l'Essonne, dispose des pouvoirs de :
 - M. Jean-Luc CURAT, adjoint au maire de Saclay, représentant les maires de l'Essonne ;
 - M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, président du parc naturel régional du Gâtinais français ;
 - Mme Élodie BOUSSAINGAULT-PEIGNE, représentant la chambre départementale des notaires de l'Essonne ;
- M. Jean-Pierre MOULIN, représentant l'association « Essonne Nature Environnement », dispose des pouvoirs de Mme Danielle ALBERT, représentant le président de l'union régionale des syndicats des propriétaires forestiers sylviculteurs.
- Mme Pauline CARRAÏ, représentant l'association « NaturEssonne », dispose du pouvoir de Mme Julie OZENNE, représentant le coprésident du réseau « AMAP Île-de-France ».
- M. Pierre MARCILLE, représentant la chambre d'agriculture de région Île-de-France, dispose du pouvoir de M. François MARAIS, représentant le président des jeunes agriculteurs, pour l'examen des PLU de Morangis et de Chauffour-lès-Etréchy.

1.3 Membres absents et/ou excusés :

- M. Guy CROSNIER, président délégué en charge de la ruralité et du monde agricole représentant le conseil départemental de l'Essonne ;
- M. Christian SCHOETTL, maire de Janvry, représentant les maires ;
- M. Patrick OLLIER, président du conseil de la métropole du Grand Paris ;
- M. Fabien PIGEON, représentant du collège des propriétaires agricoles désigné par la chambre d'agriculture de région Île-de-France ;
- M. Didier HARDOUIN, représentant l'union des syndicats coordination rurale d'Île-de-France ;
- M. Thierry LANOE, représentant la fédération interdépartementale des chasseurs d'Île-de-France ;
- M. Olivier RUSSEIL, représentant l'INAO ;

2) Invités à titre d'experts

- M. David HERMAN, représentant de la chambre d'agriculture de région Île-de-France ;
- M. Jérôme PONTONNIER, de la direction départementale des territoires de l'Essonne lors de la présentation du PLU de Morangis ;
- Mme Chloé HARDOUIN, de la direction départementale des territoires de l'Essonne lors de la présentation du PLU de Chauffour-lès-Etréchy ;
- M. Henri VACHER, Mme Élora COULON et M. Arnaud SCHLOSSER de la direction départementale des territoires de l'Essonne.

3) Quorum et ordre du jour

M. Philippe ROGIER constate que le quorum du nombre de votants est atteint et ouvre la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers. L'ordre du jour est :

- a) Compte rendu et fonctionnement de la commission : le compte rendu de la commission du 19 mai 2019 est validé à l'unanimité ;
- b) Examen du PLU de Bondoufle ;
- c) Examen du PLU de Morangis ;
- d) Examen du PLU de Chauffour-lès-Etréchy.

4) Ont présenté leur projet devant la commission :

- PLU de Bondoufle : M. HARTZ, maire de Bondoufle, Mme SETTAHI du Service Urbanisme, Mmes WANG et LABURTE du bureau d'étude « Citadia Conseil »
- PLU de Morangis : M. NOURY, maire de Morangis, Mme COLLOMB, responsable du Service Urbanisme et Mme DU BESSET du bureau d'étude « Ville Ouverte »
- PLU de Chauffour-lès-Etréchy : M. PIGEON, maire de Chauffour-lès-Etréchy et M. DENUC, architecte-urbaniste.

À Évry, le **12 JUIL. 2019**
Le président de la CDPENAF,



Philippe ROGIER

Ce document est publié sur le site des services de l'État en Essonne :

<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Foncier-Consommation-d-espace-agricole-forestier-ou-naturel/CDPENAF-de-l-Essonne>